



Notre existence est une coexistence



François-Cambien

Corine Pelluchon
Philosophe,
professeure
à l'université
Paris-Est-
Marne-
la-Vallée

Le fait que de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent à un rythme sans précédent soulève un problème philosophique majeur : au-delà des risques environnementaux et sanitaires que l'érosion de la biodiversité fait courir à l'humanité, c'est la manière dont nous habitons la Terre qui est remise en question. En prélevant les ressources sans veiller à la capacité des écosystèmes à se restaurer et sans tenir compte des animaux, nous sommes aveuglés par la recherche du profit immédiat. Notre indifférence à l'égard des générations futures et des autres vivants n'est pas seulement une faute morale, c'est une injustice. En agissant comme si les terres, les mers et

les autres vivants n'étaient faits que pour nous et comme si les forêts étaient vierges, nous nous octroyons une souveraineté absolue sur tout ce qui existe. Elle n'a pas grand-chose à voir avec le modèle de l'homme comme intendant d'un dieu créant les animaux selon leur espèce (Genèse I, 24), et non selon notre point de vue. Ce modèle, qui a prévalu en Occident jusqu'à l'âge moderne, a été remplacé depuis la révolution industrielle par celui du despote, usant et abusant de tout ce qui est utile à sa conservation et à son bien-être. La satisfaction et la jouissance individuelles sont alors promues au rang d'idéaux que la démocratie représentative sert et que le marché façonne.

L'anthropocène désigne le dérèglement de la biosphère causé par l'explosion des flux de matière et d'énergie liée à nos activités et à la démographie. Pourtant, nous continuons de raisonner comme si les droits de l'homme étaient fondés sur l'individu conçu de manière atomiste. Coupé des autres vivants et défini par sa capacité à faire des choix et à en changer, il ne reconnaît à sa liberté qu'une seule limite : ne pas créer de dommage aux autres personnes actuelles, surtout à celles qui lui ressemblent. C'est ce fondement du droit qui doit changer parce qu'il est incompatible avec le respect des autres formes de vie, des autres cultures et, plus généralement, d'autrui.

Les droits de l'homme, écrivait Claude Lévi-Strauss, « trouvent leur limite à ce moment précis où leur exercice entraînerait, ou risquerait d'entraîner, l'extinction d'une espèce animale ou même végétale (...). Il faudrait poser au départ une sorte d'humilité principielle : l'homme, commençant par respecter toutes les formes de vie en dehors de la sienne, se mettrait à l'abri du risque de ne pas respecter toutes les formes de vie au sein de l'humanité même » (C. Lévi-Strauss, *le Monde*, 21 janvier 1979). Bien plus, si notre existence est une coexistence, la justice suppose que les règles de la cohabitation avec les animaux ne peuvent plus être définies au seul bénéfice des humains. Les animaux sauvages, qui désirent vivre selon leurs normes propres sur des territoires qu'ils ont choisis, ont le droit d'exister. Leur existence nous oblige : notre droit de

nous emparer de toutes les terres et d'exploiter les océans est limité et, dans l'architecture et l'urbanisme, nous devons prendre en considération les animaux.

Le respect de la biodiversité et la justice intergénérationnelle conduisent à une réinterprétation des droits de l'homme, comme on le voit avec la « déclaration universelle des droits de l'humanité » de Corinne Lepage. Il s'agit de faire un pas supplémentaire. Parce que nous respirons, mangeons et occupons l'espace, nous ne sommes jamais seuls. La justice n'est pas seulement liée à la conciliation des libertés individuelles et à la sécurité ; le partage de l'espace et des nourritures et la protection de la biosphère sont aussi des finalités du politique. L'écologie et la question animale s'installent au cœur d'un nouveau contrat social. ●

Dernier ouvrage : *les Nourritures. Philosophie du corps politique*. Seuil, 2015. À paraître : *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale*, *Alma*, 12 janvier 2017.